

Séance publique du 21 décembre 2001

Délibération n° 2001-0419

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2002 - Budget principal**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 décembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget soumis à l'approbation du Conseil a été élaboré dans le contexte particulier du passage à l'euro le 1er janvier 2002, de la définition du plan de mandat, de la réflexion sur l'évolution de la fiscalité avec le report de la mise en œuvre de la taxe professionnelle unique, des travaux préparatoires à la mise en place de l'aménagement et de la réduction du temps de travail. Parallèlement, on constate au niveau national et international, que la situation économique connaît une phase de croissance moins élevée, qui, à terme, ne manquerait de retentir négativement sur les conditions des équilibres financiers de la Communauté urbaine.

Le budget principal qui est présenté pour l'année 2002 répond à un double objectif. Il est construit dans un souci d'économies et permet de démarrer immédiatement la mise en œuvre des projets prioritaires de l'assemblée. Dans cette orientation de bonne gestion et de recherche du meilleur rapport qualité-prix, les projets feront l'objet de propositions étudiées, de choix adaptés, et de la mise en place progressive des crédits nécessaires. Dès 2002, les actions trouveront leur traduction financière en investissement quand il s'agit d'agrandir le patrimoine et en fonctionnement à travers les études des projets et les fonds de concours aux partenaires. Car, le fonctionnement ce n'est pas que le train de vie, c'est aussi le moyen d'agir efficacement.

Les actions en faveur du développement économique se feront par exemple par un soutien au réseau PME-PMI, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, mais également un soutien à des investissements majeurs tels que l'aéroport Saint Exupéry, le centre d'affaires de la Part-Dieu ou l'extension du Palais des congrès de la Cité internationale.

Le budget 2002 verra également la recherche d'un équilibre de l'agglomération avec des actions en faveur du logement social, telles que les aides aux propriétaires dans les OPAH, ou le partenariat avec les organismes de logement mais aussi à travers la politique de la ville dans les quartiers en DSU ou en GPV (30 M€). Le renouvellement urbain trouvera des financements dans la prise en charge des travaux et la participation aux bilans des ZAC, autant celles orientées vers l'activité économique que celles concernant l'habitat (21 M€ contre 7 M€ en 2001).

La cohérence de toutes ces actions sur le territoire passe par un développement adapté des transports en commun. Le rôle de l'institution communautaire est à la hauteur des sommes envisagées dès 2002 dans son budget : 106,8 M€ versés au Sytral, et 10 M€ de travaux d'accompagnement des lignes de bus, du tramway ou ferroviaires.

Les actions de proximité permettent à la population de se trouver bien dans sa ville, son quartier ; c'est pourquoi, la Communauté urbaine fera le plus grand nombre d'aménagements (27 M€) pour ralentir la circulation en centre avec des zones 30, ou des aménagements de voirie devant les groupes scolaires, pour les personnes à mobilité réduite, ou pour les cyclistes, elle entretiendra la voirie avec 15 M€ de travaux et 21 M€ pour son nettoyage. Elle associera les citoyens à la définition de ces projets qui les concernent tous.

Ce budget permet d'engager une politique d'équipement favorable au rayonnement international de l'agglomération lyonnaise, tout en privilégiant les réponses aux besoins de proximité de ses habitants.

I- L'équilibre général

Le budget primitif 2002 du budget principal est arrêté en équilibre à 1 204,017 M€ en mouvements budgétaires et à 965,999 M€ en mouvements réels. A titre de comparaison, le budget 2001 s'élevait en mouvements réels à 975,754 M€, celui de 2000 à 1 055 M€.

Le budget se décompose en une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 781,708 M€ (735 M€ en 2001) et une section d'investissement équilibrée à 422,309 M€ (442 M€ en 2001).

En fonctionnement, les recettes réelles seront de 715,359 M€, en hausse de 6,57 % par rapport à l'année 2001 (672 M€). Le produit fiscal est calculé sur la base des quatre taxes additionnelles, avec une révision forfaitaire des bases de 1 % et dans le cadre de la poursuite de l'application de la réforme de la taxe professionnelle, ce qui implique de fait une baisse du produit direct compensé par l'allocation versée par l'Etat. Pour permettre la réalisation des actions du plan de mandat et reconstituer un autofinancement suffisant, une hausse des taux de 7 % est indispensable. C'est le niveau minimum de l'effort qui doit être demandé aux contribuables de l'agglomération pour donner le jour à une sélection de projets pour l'agglomération, mais pas à la totalité de ce qui est souhaité ou souhaitable. Les choix sont difficiles, mais conditionnés par la capacité financière qui, même si elle est très importante, n'est pas suffisante pour satisfaire toutes les ambitions.

En 2002, l'effet de ciseau sera inversé. Les dépenses réelles de fonctionnement seront de 612,326 M€, en hausse de 2,26 % par rapport à 2001 (599 M€). Elles évolueront moins vite que les recettes, en dehors de l'augmentation fiscale. Cependant, des économies devront encore être recherchées, pour maintenir durablement cet équilibre délicat.

On peut distinguer les dépenses des services urbains affectés à la proximité (133 M€) qui concernent essentiellement l'entretien de la voirie, le nettoyage des rues, le ramassage et le traitement des ordures ménagères, celles affectées au développement économique et urbain de l'agglomération (77 M€), et celles concernant le fonctionnement même de l'institution (227 M€) telles que les charges de personnel et de la dette.

Les fonds de concours et subventions versés à des organismes partenaires, soit pour soutenir leurs actions, soit pour qu'ils réalisent avec la Communauté urbaine des prestations ou des investissements, traduisent les priorités (221 M€). Ce poste est devenu au fil des années le premier poste de dépenses ; il mérite une attention toute particulière car, ne constituant pas un enrichissement direct du patrimoine de la Communauté urbaine, il s'impute en fonctionnement. Il pèse sur l'autofinancement et limite donc le potentiel d'investissement propre de la collectivité.

L'autofinancement brut profite pleinement de l'augmentation des recettes fiscales, et de la maîtrise des dépenses de gestion. Il passe ainsi de 72,5 M€ en 2001 à 103 M€ en 2002. L'épargne nette, c'est-à-dire ce qui reste pour le financement des investissements une fois le capital de la dette remboursé, est de 30 M€ contre 7 M€ en 2001. En effet, cette année, le remboursement de la dette enregistre un pic : il est de 73 M€, soit 8 M€ de plus qu'en 2001.

En investissement, les dépenses réelles s'évaluent à 353,7 M€, les recettes réelles à 250,6 M€. La charge nette des crédits destinés à l'investissement opérationnel est estimée à 195,074 M€ ; ils étaient de 187 M€ en 2001. Il s'agit là, globalement, de la première tranche des crédits de paiement correspondant aux autorisations de programme qui sont proposées au Conseil globalement par le projet de délibération portant programmation pluriannuelle des investissements et qui feront l'objet d'une affectation par l'assemblée au fur et à mesure de la définition politique et technique des opérations.

Le programme d'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre budgétaire est de 138,5 M€. Il était de 140,3 M€ en 2001. Les emprunts ne seront contractés que dans la mesure des besoins liés à la réalisation effective des dépenses. Quoiqu'il en soit, à l'issue de l'exercice 2002, les ratios de santé financière seront respectés.

Une synthèse chiffrée du budget primitif 2002 du budget principal figure dans le tableau n° 1, un commentaire plus détaillé par section est présenté ci-dessous.

Budget primitif - budget principal - équilibre général (en M€) - tableau n° 1

En millions d'euros	Budget primitif 2001	Budget primitif 2002	Evolution
recettes réelles de fonctionnement	671,227	715,359	6,57 %
dont fiscalité et compensations	437,376	476,700	8,99 %
dont fiscalité	359,139	371,900	3,55 %
dont compensations,	78,237	104,800	33,95 %
dont DGF	86,042	86,600	0,65 %
dont TEOM	71,209	75,800	6,45 %
mouvements d'ordre	62,952	66,349	5,40 %
total recettes de fonctionnement	734,179	781,708	6,47 %
dépenses réelles de fonctionnement	598,772	612,326	2,26 %
<i>dépenses hors subventions</i>	<i>378,728</i>	<i>391,262</i>	<i>3,31 %</i>
<i>subventions</i>	<i>220,044</i>	<i>221,063</i>	<i>0,46 %</i>
frais financiers	55,594	52,664	- 5,27 %
masse salariale	133,901	137,602	2,76 %
propreté	77,491	81,678	4,79 %
voirie	37,259	37,459	0,549 %
direction logistique et bâtiments	13,496	13,569	0,54 %
action foncière - gestion domaniale	8,138	8,643	6,21 %
développement urbain y compris politique de la ville	64,383	66,802	3,76 %
actions économiques	9,192	10,019	8,99 %
Sytral	105,190	106,800	1,53 %
SDIS	22,482	23,088	2,69 %
déficits de ZAC	5,315	14,459	172,05 %
SEM Lyon-Confluence	7,622	8,500	11,51 %
amortissements-provisions	18,349	19,247	4,89 %
cessions foncières	5,127	4,839	- 5,62 %
annuités charges étalées	50,429	38,977	- 22,71 %
ICNE	18,033	20,319	12,68 %
virement à la section d'investissement	43,469	86,000	97,84 %
total dépenses de fonctionnement	734,179	781,708	6,47 %
épargne de gestion	128,049	155,697	21,59 %
autofinancement brut	72,455	103,033	42,20 %
remboursement capital	65,300	73,078	11,91 %
épargne nette	7,155	29,955	318,66 %

recettes réelles d'investissement	303,923	250,640	- 17,53 %
recettes opérationnelles	78,510	40,977	- 47,81 %
emprunt court terme de clôture	35,060	35,063	0,01 %
emprunt long terme	140,250	138,500	- 1,25 %
autres recettes d'investissement	50,103	36,100	- 27,95 %
mouvements d'ordre	91,938	83,382	- 9,31 %
mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	2,53	2,287	
virement de la section de fonctionnement	43,469	86,000	97,84 %
total recettes d'investissement	441,860	422,309	- 4,42 %
dépenses réelles d'investissement	376,358	353,673	- 6,03 %
investissements opérationnels	265,440	236,051	- 11,07 %
remboursement capital dette	65,300	73,078	11,91 %
remboursement dette court terme	35,060	35,063	0,01 %
autres dépenses d'investissement	10,558	9,481	- 10,20 %
mouvements d'ordre	62,952	66,349	5,40 %
mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	2,530	2,287	- 9,60 %
total dépenses d'investissement	441,840	422,309	- 4,42 %
total budget primitif	1 176,020	1 204,017	2,38 %

II - Section de fonctionnement

Le budget 2002 présente les particularités suivantes :

- la création d'un budget annexe spécifique pour la gestion du restaurant administratif et du restaurant officiel,
- une augmentation du produit de la fiscalité directe de 3,50 % et de celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 6,40 % affectée entièrement à l'autofinancement du programme d'investissement.

Les recettes

1° - Les recettes réelles

Elles progressent globalement de 6,50 %. Mais, hors fiscalité et dotations de l'Etat, on observe une diminution de 5,90 % des subventions et participations reçues, ce qui confirme la tendance déjà enregistrée les années précédentes.

Le produit des redevances progresserait de 22 %. Il s'agit essentiellement de l'augmentation issue de la revalorisation des redevances sur les parcs de stationnement, délégués à la SEM Lyon Parc Auto, qui a été négociée et contractée à compter du 1er janvier 2001 et dont l'incidence complète portera sur les encaissements attendus en 2002.

Par ailleurs, à compter de 2002, la Communauté urbaine facturera, à ses délégataires, des frais de gestion et de suivi de leurs dossiers : 0,073 M€ devrait être encaissé à ce titre.

L'accès des communes de l'agglomération aux applications Geonet, Droits de Cité et Chorus est conventionné et générerait en 2002, une recette globale de l'ordre de 0,061 M€. Avec 0,038 M€ de recettes attendues, les ventes de plans progresseraient de 67 %.

Aucune recette n'a été inscrite pour le réseau de ville, les participations reçues des communes membres, au cours des exercices 2000 et 2001, permettant le financement des actions à mener en 2002.

A périmètre égal, c'est-à-dire hors chiffre d'affaires du restaurant communautaire, isolé dans un budget annexe en 2002, les recettes de la direction des ressources humaines, qui constituent en réalité des

remboursements de charges, sont en baisse de 15 %. L'administration ayant décidé de ne plus recourir à des emplois d'insertion, les aides de l'Etat devraient être limitées à 1,366 M€, soit 34 % de moins qu'au budget primitif 2001. De même, le remboursement des traitements des agents mis à disposition de la ville de Lyon et du service départemental d'incendie et de secours devrait être en baisse de 14 %, du fait de l'intégration progressive des agents communautaires dans leur administration d'accueil.

Le produit de la fiscalité est arrêté à 371,9 M€, en augmentation de 3,50 %, par rapport au budget primitif 2001.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, le développement physique des bases constaté entre 1999 et 2000 est estimé à +1,80 %. Reconduit sur les années 2001-2002, et combiné à la majoration forfaitaire supposée, il entraîne une progression des bases en valeur de 2,90 %. L'augmentation des taux envisagée permet d'atteindre 97,4 M€.

Les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties évoluent naturellement de 2,60 %, par rapport à 2001, en raison de trois facteurs : la majoration forfaitaire des valeurs locatives, les sorties d'exonération des propriétés temporairement exonérées, le développement direct des bases, avec la prise en compte de propriétés ne bénéficiant pas d'exonération temporaire comme les bâtiments à usage d'activités. Une augmentation parallèle des taux permettrait d'escompter un produit de 93,7 M€. Le foncier non bâti serait maintenu à son niveau actuel avec une recette de 0,500 M€.

A taux constant, le produit de la taxe professionnelle serait en baisse de 10,2 % par rapport à l'exercice précédent. En effet, la suppression progressive de la part des salaires dans les bases de la taxe professionnelle sera en 2002 dans sa quatrième année : au total environ 82 % de la base salaire sera supprimée, en 2002, contre 55 % en 2001. Un ajustement des taux de fiscalité permettrait de ramener le produit de la taxe professionnelle à 180,3 M€, ce qui représenterait une diminution du produit limitée à 7,3 M€ par rapport à l'exercice 2001.

En 2002, les allocations compensatrices pourraient atteindre 104,8 M€, en hausse de 33 %, soit 25,8 M€, par rapport au produit attendu en 2001. A elle seule, l'allocation compensatrice liée à la suppression de la part salaire dans le calcul de la taxe professionnelle, progresse de 54 % et atteint 75 M€. A terme, en 2003, la Communauté urbaine percevrait plus de 230 M€ à ce titre.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères serait porté à 75,8 M€ par un effet conjugué de l'augmentation des bases taxables et de la revalorisation des taux de 4 %.

Arrêté à 86,6 M€, le produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF) serait en progression de 0,6 %. En application du code général des collectivités territoriales, les communautés urbaines ne peuvent, entre 2000 et 2002, percevoir une attribution par habitant inférieure à la dotation par habitant perçue l'année précédente. L'évolution de la population constitue donc un élément déterminant dans la progression de la DGF.

La contribution des budgets annexes aux charges de structure a été évaluée à 1,244 M€ en 2002, en augmentation de 7,40 %.

Les recettes du centre d'échange de Lyon-Perrache comprennent, d'une part, la participation aux charges d'exploitation versée à la Communauté urbaine par Lyon Parc-auto, la ville de Lyon et le Sytral (2,1 M€) et, d'autre part, les loyers des commerces et redevances d'occupation du mail piéton (0,3 M€). Elles devraient être maintenues au même niveau qu'en 2001, à savoir 2,4 M€.

Avec 11,476 M€, les recettes de la direction de la propreté sont globalement présentées à la baisse. Cette diminution de 0,720 M€ est imputable à une surestimation des inscriptions budgétaires en 2001, notamment en ce qui concernait l'éventualité d'une hausse de la redevance d'accès aux déchetteries.

Le produit de la redevance pour incinération des ordures ménagères dont s'acquittent les tiers qui font appel aux services de la Communauté urbaine, notamment les Hospices civils de Lyon, est arrêté à 3,362 M€, en diminution de 7 %.

Les aides de l'ADEME, de la Région, et de la société Eco-Emballage pour les opérations de collecte sélective devraient atteindre 3,154 M€, y compris pour le soutien aux actions de communication.

La facturation des réfections de tranchées de voirie, effectuées par la Communauté urbaine pour le compte de tiers, représenterait 8,953 M€ en 2002. L'inscription d'un crédit équivalent en dépense de fonctionnement est nécessaire à la réalisation des travaux.

Le produit des redevances d'occupation du domaine public (kiosques à fleur, buvettes...) et des redevances d'accès au réseau mutualisé de télécommunication a été ajusté à 1,133 M€ (- 11 %).

Les recettes du péage du tronçon nord du périphérique devraient progresser de 2 % en 2002 pour atteindre 22,410 M€

Les excédents des bilans de ZAC représenteraient 0,911 M€, dont 0,477 M€ pour la ZAC "Mozart" à Saint Priest, 0,295 M€ pour la ZAC "du Centre-Ville" à Vaulx en Velin, 0,139 M€ pour la ZAC "du Centre-Ville" à Ecully.

Pour aider les jeunes entreprises à s'implanter, la Communauté urbaine leur propose des locaux bien situés et à des loyers intéressants (0,057 M€). De plus, le conseil général du Rhône devrait participer à hauteur de 0,244 M€, à la rénovation des Novacités.

Dans le domaine de l'action foncière, les locations des immeubles du domaine privé (3,594 M€) et les cessions d'immobilisations (4,573 M€) constituent l'essentiel des recettes.

2° - Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre sont équilibrés entre sections de fonctionnement et d'investissement. En 2002, ils représentent 66,348 M€.

La procédure d'étalement des charges permet de répercuter, en section d'investissement, le paiement des fonds de concours qui grève fortement les dépenses de fonctionnement. 48,316 M€ sont inscrits au titre de cette procédure en 2002, ce qui correspond à une augmentation de 7,20 %.

La contre-passation des intérêts courus non échus permet le règlement en section de fonctionnement de la totalité des intérêts dus au titre d'une année. En 2002, une provision est constituée en investissement pour 18,033 M€, valeur des intérêts courus non échus imputés à l'exercice 2001 en mouvement d'ordre de la section de fonctionnement, permettant le mandatement effectif.

Budget primitif 2002 - budget principal - recettes de fonctionnement (en € - tableau n° 2

Directions	Budget primitif 2001 en €	Budget primitif 2002 proposé en €	Variation 2002-2001 en %
secrétariat général	103 665	0	- 100,00
réseau de villes	103 665	0	- 100,00
communication	731 755	729 922	- 0,25
0100 : collecte sélective	731 755	729 922	- 0,25
direction générale des services	5 431 758	6 926 195	27,51
coopération décentralisée	0	0	ns
mission d'audit	5 026 244	6 154 612	22,45
dont :			
* redevance Sogely	463 445	469 543	1,32
* redevance EDF	2 286 735	2 332 470	2,00
* dividendes d'actions LPA - Sogely	210 380	157 114	- 25,32
* parcs de stationnement redevance	1 043 666	2 050 134	96,44
* parcs de stationnement redevance VNF	899 449	952 806	5,93
* frais de suivi des délégations		73 176	
service de l'assemblée communautaire	84 609	84 800	0,23
service marchés, juridique et contentieux	320 905	686 783	114,01
direction des systèmes d'information et de télécommunication	23 020	99 092	330,46
informations géographiques	22 867	38 112	66,67
télécommunications	152	0	- 100,00
informatique	0	60 980	

ressources humaines	9 381 966	7 974 967	- 15,00
dont :			
remboursement de traitements, indemnités (SFT,...) et charges	755 081	785 571	4,04
remboursement des agents mis à disposition de la ville de Lyon (DUA) et divers organismes	381 123	304 898	- 20,00
remboursement des agents mis à dispositions du SDIS	4 421 021	3 811 125	- 13,80
part agent des titres restaurants	1 737 919	1 684 562	- 3,07
subvention de l'Etat pour les emplois jeunes	1 208 853	1 073 241	- 11,22
remboursement traitement emplois d'insertions	855 102	292 703	- 65,77
finances et contrôle de gestion	595 329 490	640 649 742	7,61
dont :			
reversement des budgets annexes pour charges de structures	1 158 613	1 244 000	7,37
fiscalité directe locale	359 139 395	371 900 000	3,55
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	71 208 936	75 800 000	6,45
compensations fiscales	77 474 591	104 800 000	35,27
DGF	86 042 225	86 600 000	0,65
logistique et bâtiments	2 809 910	2 876 134	2,36
dont :			
CELP	2 437 660	2 439 084	0,06
concessions dans les cimetières	175 316	237 820	35,65
vêtements de travail (reversement des budgets annexes)	191 445	160 810	- 16,00
propreté	12 195 842	11 476 175	- 5,90
dont :			
redevance pour incinération des ordures ménagères	3 620 619	3 362 300	- 7,13
vente de chaleur, vapeur et électricité	4 688 762	4 588 588	- 2,14
redevance des déchetteries	844 568	213 429	- 74,73
vente de matériaux	135 291	104 083	- 23,07
collecte sélective	2 724 073	2 794 317	2,58
véhicules (vente)	45 735	45 735	0,00
voirie	10 233 598	10 086 393	- 1,44
facturation des réfections de tranchées	8 953 026	8 953 026	0,00
redevance d'occupation du domaine public	320 143	243 918	- 23,81
réseau mutualisé de télécommunication	960 429	889 449	- 7,39
développement urbain	26 203 852	25 729 659	- 1,81
dont :			
recette du péage du tronçon nord du périphérique	21 952 658	22 410 006	2,08
mission habitat (lutte contre le saturnisme)	59 150	62 961	6,44
dotation globale de décentralisation	53 357	30 490	- 42,86
redevance d'occupation du domaine public	54 272	54 272	0,00
remboursement rémunération des chefs de projet	282 031	483 988	71,61
mission déplacements (tarification et observatoire)	201 233	157 022	- 21,97
aides à l'habitat des propriétaires privés	57 931	34 868	- 39,81
observatoires du logement	436 157	366 030	- 16,08
habitat adapté et surcoût expérimentation	106 714	60 980	- 42,86
OPAH	444 999	578 292	29,95
parcs de stationnement	373 957		- 100,00
écologie urbaine	106 714	206 264	93,29
excédents de ZAC	1 191 237	927 754	- 22,11

affaires économiques et internationales		366 167	
action foncière	8 781 844	8 444 604	- 3,84
dont :			
location des immeubles	3 506 327	3 593 677	2,49
location CEDIV	39 637	39 637	0,00
contrat de forage - carrière de Courzieu	76 225	47 259	- 38,00
rémunération du concours apporté à la ville de Lyon	38 112	38 112	0,00
dégrèvements de taxe foncière	152 449	152 449	0,00
remboursements de taxe foncière	56 406	0	- 100,00
produit des cessions d'immobilisations	3 811 225	4 573 470	20,00
total des mouvements réels	671 226 701	715 359 050	6,57
mouvements d'ordre	62 952 466	66 348 462	5,39
dont :			
contrepassation des ICNE	17 670 062	18 032 931	2,05
charges à étaler	45 068 198	48 315 531	7,21
total budget (hors recettes du restaurant communautaire)	734 179 167	781 707 512	6,47

Les dépenses

1° - Les dépenses réelles

Pour tenir compte des contraintes financières qui s'imposent à la collectivité, l'augmentation des dépenses de fonctionnement a été strictement maintenue en dessous de 2,50 %, par rapport au budget primitif 2001.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 612,325 M€, en augmentation de 13,553 M€, soit + 2,26 %. Pour mémoire, elles avaient progressé de 6,16 % entre les budgets primitif 2000 et 2001. Ce réel effort devra être prolongé pour toute la durée du mandat.

Le fonctionnement, ce n'est pas le train de vie des services, c'est aussi un moyen de financement des priorités. Ainsi, le premier poste des dépenses est celui des subventions. Il a été maîtrisé à hauteur de 221 M€, avec une augmentation de 1 M€ seulement ; ce qui signifie qu'il faudra rester rigoureux tout au long de l'année vis-à-vis des partenaires. La somme la plus importante est destinée aux transports en commun avec 106,8 M€ à verser au Sytral. La participation au SDIS sera portée à 23,1 M€, le fonds de concours à la Région pour la réhabilitation de la Manufacture des tabacs, à payer en 2002 sera de 3,8 M€. Les actions de soutien en fonctionnement aux organismes de logements et aux communes dans le cadre de la politique de l'habitat et de la ville sont globalement estimées à 20 M€.

Les dépenses de personnel sont tenues à 146 M€ au total, soit 3 M€ de plus qu'en 2001 sans accroissement d'effectifs hors dispositions liées à l'aménagement et la réduction du temps de travail.

Cependant, certaines dépenses en faveur de la qualité de vie de proximité sont en forte augmentation. Ainsi, la propreté urbaine, la collecte et le traitement des ordures ménagères pourront consommer 82 M€, contre 78 M€ l'année dernière. Ces budgets alloués en fonctionnement au titre du développement urbain et économique enregistrent une hausse importante, passant respectivement de 64 à 67 M€ et de 9 à 10 M€.

Les dépenses de fonctionnement sont commentées de façon plus détaillée ci-dessous.

La dotation de 0,181 M€ du réseau des villes de Rhône-Alpes, représente les restes à réaliser de l'exercice 2000. C'est pourquoi il n'a pas été prévu d'encaisser de recettes supplémentaires des communes membres en 2002.

Les études relatives au fonctionnement du pôle agroalimentaire de Corbas se poursuivront en 2002 à concurrence de 0,229 M€.

Les études, éditions, colloques réalisés dans le cadre de la mission prospective et des relations institutionnelles de la Communauté urbaine pourraient atteindre 1 M€.

Arrêté à 4,276 M€, le budget de la communication intègre l'achat d'espaces publicitaires dans le milieu sportif, le soutien aux chaînes télévisées des régions et Euronews, la participation à des salons et diverses campagnes de communication, notamment pour la collecte sélective.

La renégociation des contrats d'assurances en juillet 2001 a permis de réaliser une économie de 0,204 M€ par rapport au compte administratif 2000 : 1,582 M€ inscrits en 2002.

Une enveloppe de 0,100 M€ a été affectée au fonctionnement des pôles. S'agissant d'une première attribution, l'estimation des besoins est difficile, mais il a semblé préférable d'identifier ces dépenses plutôt que de les répercuter indirectement sur les services communautaires.

Une meilleure utilisation du réseau Internet, la centralisation des abonnements numériques, combinée à des efforts d'économie des services devraient permettre de limiter les crédits de documentation à 0,130 M€.

L'action menée en matière de coopération décentralisée est reconduite en 2002 sur les mêmes bases, à savoir 0,15 € par habitant de la Communauté urbaine, soit 0,183 M€. Cinq principes ont été édictés : l'amélioration de la transparence des aides apportées au milieu associatif et aux organisations non gouvernementales, la traçabilité des acheminements de matériel, la consolidation de toutes les actions menées par la Communauté urbaine, la recherche de financements externes.

A l'heure actuelle, des conventions ont été signées avec les villes de Ouagadougou (Burkina-Faso), le district de Bamako (Mali), la ville de Porto-Novo (Bénin), la ville de Lomé (Togo), la Communauté urbaine d'Agadir (Maroc), les villes de Santiago du Chili et Montréal, la ville de Beyrouth (Liban) et l'Office de l'eau du Maroc à Rabat. Par ailleurs, la Communauté urbaine s'est engagée auprès de la ville d'Alep en Syrie, pour améliorer la planification urbaine et pourrait participer au programme Asia urbs Jaipur (Inde) par des mises à disposition d'experts dans le domaine de la réhabilitation de centres historiques. Enfin, les aides accordées aux villes d'Addis Abeba (Ethiopie) et Ho Chi Minh Ville (Viet Nam) pourraient nécessiter un prolongement en 2002.

Pour exploiter les parcs de stationnement des voies sur berges, la Communauté urbaine verse une redevance aux Voies navigables de France : 0,119 M€ pour les berges du Rhône, 0,473 M€ pour le parc Saint Jean, et 0,361 M€ pour le parc Saint Antoine. Cette redevance est facturée en totalité aux délégataires.

Les participations versées au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), 23,087 M€, et au Sytral, 106,8 M€ représentent 58,70 % du total des subventions versées.

Dans le cadre du volet enseignement supérieur et recherche du contrat de plan, seraient attribués :

- 0,488 M€ à l'INSA, pour l'Institut multidisciplinaire de biologie des lipides (IMBL),
- 0,495 M€ à l'Université Lyon 1, pour la recherche sur l'hadronthérapie,
- 0,386 M€, à l'Ecole de service social du Sud Est (ESSE), pour l'amélioration des bâtiments.

La Communauté urbaine s'est engagée à soutenir la réalisation de la 2^e tranche des travaux de la Manufacture des tabacs pour l'université Lyon 3, à hauteur de 3,811 M€ en 2002.

Les aides aux offices HLM et OPAC sont estimées à 4,627 M€. Il s'agit d'une étape intermédiaire constatant le solde du contrat de plan 1998-2001. 2002 sera mis à profit pour élaborer de nouveaux contrats d'objectifs pour ces organismes oeuvrant sur le territoire communautaire dans la perspective des priorités.

En revanche le soutien au plan hospitalier des Hospices civils de Lyon serait renforcé avec une participation communautaire de 1,003 M€, du fait de son passage en phase active.

En ce qui concerne la subvention d'un montant de 0,495 M€, allouée à la ville de Lyon pour l'aménagement des locaux d'Interpol, il s'agit d'un échelonnement de la dépense prévue initialement en 2001 pour sa totalité (0,999 M€). Il en est de même pour le fonds de concours à la ville de Villeurbanne, relatif à l'aménagement de la salle polyvalente du TNP, qui ne pourra être versé qu'en 2002, pour 0,305 M€, compte tenu du retard pris dans la réalisation des travaux.

Pour les conventions qui doivent être renégociées en 2002, la Communauté urbaine arrêterait aux montants maximum suivants les subventions qu'elle serait susceptible d'allouer à l'Agence d'urbanisme : 3,687 M€, au Synamim : 1,206 M€, au Smiril : 0,239 M€, à la Rul : 0,130 M€, à l'Aderly : 1,477 M€.

A périmètre égal, les demandes de crédits liées aux systèmes d'information et aux télécommunications sont stables par rapport à l'exercice précédent : 5,6 M€. Une enveloppe de 0,250 M€ est envisagée pour mener à bien les nouveaux projets tels que la création d'un portail citoyen, la poursuite de la démarche conduite de projet et la finalisation de l'outil de gestion de suivi financier et physique des opérations en cours (Phyfi).

La masse salariale de la Communauté urbaine est calculée à 137,602 M€ sans augmentation d'effectifs, en attendant la finalisation de l'accord cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Elle intègre une augmentation des traitements de 1 % prévue au 1er mars 2002. Ainsi, la rémunération du personnel titulaire est de 92,9 M€, celle des agents contractuels de 8,3 M€, celle du personnel des groupes politiques de 0,5 M€. Les charges patronales, à hauteur de 34,5 M€ sont en progression de 3,40 %, intégrant la cotisation au CNFPT.

L'accord cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) n'étant pas finalisé au moment de la préparation budgétaire, une provision de 2,3 M€ a été réservée en dépenses imprévues.

Le budget consacré à la formation du personnel a été maintenu au même niveau qu'au budget primitif 2001 (1,252 M€). Il en est de même pour les frais de missions (0,287 M€) et les frais de réception (0,103 M€). Seuls, la définition des priorités dans les formations et les missions, et un circuit de validation efficace permettront en 2002 de respecter ces enveloppes budgétaires.

La nécessité de définir les prestations susceptibles d'être prises en charge par la Communauté urbaine, sous couvert des frais de réception, sera également indispensable pour ne pas dépasser les 0,103 M€ prévus à cet effet.

Comme en 2001, il n'y aura pas de recrutement d'emplois d'insertion, mais la démarche d'intégration des personnels en place, selon les possibilités statutaires de titularisation, se poursuivra. Dans ce contexte, la masse salariale des emplois d'insertion est arrêtée à la somme de 2,763 M€ (- 13,57 %).

La gestion des eaux pluviales est assurée dans le budget annexe de l'assainissement, s'agissant d'une charge du budget principal, une contribution de 12,911 M€ devra donc être prévue.

Le nouveau mécanisme d'attribution de la dotation de solidarité n'entrera en vigueur qu'en 2003. Pour le prochain exercice budgétaire, 3,100 M€ devraient être redistribués aux communes de l'agglomération, en attendant la mise en œuvre de nouvelles modalités liées à la TPU.

Les intérêts de la dette (51,044 M€) sont en net retrait : - 5,38 % par rapport au budget primitif 2001. Les renégociations d'emprunts sont à l'origine de cette diminution. Pour les intérêts de la ligne de trésorerie, 1,620 M€ ont été prévus.

Les achats de tickets restaurants s'établiront à 3,465 M€, dont la moitié sera pris en charge par les bénéficiaires.

L'assujettissement à la TVA de l'activité de restauration collective imposée par une directive européenne a nécessité d'isoler les dépenses des restaurants administratif et officiel communautaires dans un budget annexe. Le maintien du caractère social du restaurant administratif nécessite de ne pas répercuter sur les prix des repas la totalité des frais liés à son fonctionnement, et notamment la masse salariale. Une subvention d'équilibre de 1,250 M€ est donc inscrite au titre de l'exercice 2002. De même, le coût des investissements en matériel prévus en 2002 sera supporté par le budget principal à hauteur de 0,258 M€.

Les crédits de la direction de la logistique et des bâtiments avaient progressé de 15 % entre les budgets primitifs 2000 et 2001, faisant suite à plusieurs années de réduction. En 2002, les dépenses ont été stabilisées à 13,569 M€ (+ 0,54 %).

La dotation des vêtements de travail avait fortement été augmentée en 2001 (+ 30 %) du fait de la difficulté à estimer les répercussions d'un renouvellement des vêtements à l'usure plutôt que par attribution annuelle. A l'usage et compte tenu de la réduction des coûts de location des vêtements au terme de la renégociation des marchés en 2001, les crédits peuvent être ramenés à 0,991 M€ en 2002 (- 13 %, par rapport à l'exercice 2001).

En revanche, la hausse du prix du papier et des consommables informatiques entraîne une augmentation de 13 % sur le poste des fournitures, qui s'établirait à 1,149 M€.

Les dépenses liées au nettoyage des locaux (0,807 M€) doivent également être revues à la hausse, en raison d'une augmentation de périmètre incluant, en 2002, les dépôts des services urbains (+ 0,759 M€), d'une adaptation des fréquences de nettoyage des sanitaires sur les services réorganisés en travail posté et d'une hausse probable des marchés en cours de renouvellement.

La gestion de l'inventaire doit, au plan physique et comptable, être mise au point en 2002. Pour ce faire, il est proposé d'inscrire 0,042 M€.

Les frais de stationnement et de péage devraient connaître une hausse sans précédent, de l'ordre de 300 %, du fait de la facturation par LPA des abonnements du personnel communautaire au parc de stationnement de la Part-Dieu. 0,198 M€ sont prévus en 2002.

Le coût du plan vigipirate a été estimé, en année pleine, à 0,131 M€.

La Communauté urbaine a signé une convention avec l'Office national des forêts (ONF) pour l'entretien des espaces boisés du parc technologique de la porte des Alpes (0,051 M€). L'entretien des espaces verts sera, en outre, assuré par les services communautaires (0,155 M€).

2,90 M€ sont prévus pour le fonctionnement du centre d'échange de Lyon-Perrache. L'augmentation de 3 % par rapport au budget primitif 2001 est largement imputable aux frais de gardiennage qui, estimés à 0,610 M€, progressent de 10 %.

Les dépenses relatives à l'entretien de l'hôtel de Communauté devraient être contenues à hauteur de 1,659 M€.

Le coût de l'entretien du réseau hydraulique pour la dépense incendie est réévalué de 15 % et s'établirait à 0,335 M€. 0,280 M€ serait consacré à l'entretien des bassins d'eaux pluviales.

Le budget de la propreté urbaine s'établit à 81,678 M€. Il est proposé en augmentation de 4,80 % par rapport au budget primitif 2001.

Cette augmentation résulte de trois principaux facteurs :

- une évolution forte des secteurs de collecte et de traitement, due notamment au lancement de la dernière phase d'extension de la collecte sélective,
- les quantités importantes de déchets à enfouir en CET privé malgré des politiques de régulation,
- la nécessité d'un nettoyage urbain efficient.

En 2002, la collecte sélective s'appliquera à l'ensemble du territoire communautaire pour un coût total de 6,148 M€. L'augmentation est due aux tonnages supplémentaires collectés, envoyés en centres de tri. Le passage de la TVA à 5,50 %, au lieu de 19,60 %, sur les activités de collecte et de traitement, lié à la généralisation de la collecte sélective, génère des retombées financières importantes pour la Communauté urbaine.

Le coût de la collecte des ordures ménagères par les entreprises privées (14,022 M€) progresserait de 3,20 % du fait de l'actualisation des marchés : marchés à prix forfaitaire passés pour 7 ans et subissant une révision de prix annuelle. De plus, l'augmentation de fréquence de collecte pour les communes de Genay et Bron, décidée en 2001 entraîne une dépense supplémentaire estimée à 0,183 M€.

L'ensemble de ces hausses est légèrement atténué par une baisse de la TVA à 5,50 % due à l'extension de la collecte sélective.

Avec 13,034 M€, le budget nécessaire au fonctionnement de l'usine d'incinération de Lyon-nord est en diminution de 4,50 % par rapport au budget primitif 2001. La réduction de la TVA à 5,50 % et la baisse des quantités incinérées, répercutées sur la rémunération du concessionnaire, expliquent cette diminution.

La pérennité du bon fonctionnement de l'usine d'incinération de Lyon-sud nécessite le maintien d'un certain niveau de maintenance et d'entretien. Le budget de 4,991 M€ progresse de 3,90 %.

Pour les déchetteries et les centres d'enfouissement technique, un crédit de 7,998 € serait nécessaire en 2002. Cela représente une augmentation de 9,20 % par rapport aux inscriptions budgétaires 2001. En effet, le CET de Rillieux la Pape ayant fermé ses portes, les déchets d'ébouage précédemment enfouis dans un CET en régie, sont désormais traités par un CET privé à l'extérieur du département du Rhône. De plus, les coûts de traitement des déchets ménagers spéciaux et notamment la prise en compte des seringues subissent une hausse de l'ordre de 18 %.

Le coût du délestage (4,116 M€ en 2002) avait été sous-estimé au budget primitif 2001, la hausse de 17,50 % sur ce poste n'est donc pas révélatrice d'un changement de pratique, mais plutôt d'une pérennité des modes de fonctionnement. La réduction du délestage demeure un enjeu stratégique, compte tenu des coûts nettement supérieurs à l'incinération et au monopole de l'activité qui exclut toute mise en concurrence.

19,462 M€ seraient consacrés aux prestations de nettoyage confiées à l'entreprise. Cette hausse de 6,81 % prend en compte le maintien à leur niveau actuel des interventions exceptionnelles, en définissant des priorités et en envisageant des modes de financement complémentaires si nécessaire, l'entretien de nouveaux espaces (traboules, bas-ports...), le renforcement du nettoyage dans le secteur classé par l'UNESCO, le renforcement des véhicules d'intervention rapide, la mise en œuvre d'une campagne de communication pour la propreté urbaine, l'augmentation de 20 % du marché notifié en 2001 pour le nettoyage des marchés alimentaires et forains, les révisions de prix des marchés.

Les dépenses d'entretien des véhicules seraient maintenues au niveau du budget primitif 2001 (2,457 M€). En revanche, un surcoût de l'ordre de 6,30 % est attendu sur les consommations de carburant qui représenteraient 2,431 M€, dont 1,029 M€ pour les véhicules légers.

Le budget de la voirie a été maintenu à un niveau comparable à celui du budget primitif 2001 : 37,5 M€, soit une augmentation de 0,50 %.

Pour répondre à des obligations réglementaires, certains frais imputés jusqu'à présent en section d'investissement (études, communication de proximité...) seront, en 2002, repris en section de fonctionnement.

Par ailleurs, il est possible d'envisager des économies sur les consommations de gaz et d'électricité (- 37 %), les locations de véhicules et engins (- 91 %), le versement d'honoraires (- 65 %).

Les dépenses relatives au volet routier du contrat de plan concernent, en 2002, la section Brignais-pont de la Mouche de l'A 45 (1 M€) et les protections phoniques à Bron et Lyon (0,295 M€).

Dans ce contexte de rigueur budgétaire, le développement de la politique de proximité devra rester un objectif prioritaire, avec 15,3 M€ pour l'entretien des voiries.

En 2002, 66,802 M€ seraient consacrés au développement urbain. Par rapport au budget primitif 2001, cela représente une augmentation de 32 % des frais d'études, de 3 % des autres prestations et de 0,77 % des subventions versées.

Les subventions représentent 67 % de cette enveloppe budgétaire, soit 45,144 M€. Pour ne citer que les principales, il s'agit :

- des déviations de réseaux, aménagements des échangeurs et du boulevard du Valvert sur le tronçon nord du périphérique : 1,007 M€,
- du reversement au Département de la moitié de la charge nette de l'exploitation du périphérique nord : 6,632 M€,
- des opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) : 0,793 M€,
- du soutien aux investissements immobiliers : 3 M€,
- de la gestion de proximité dans les DSU : 2,087 M€,
- des opérations de développement social urbain : 3,634 M€,
- des contrats de ville et d'agglomération : 0,210 M€,
- des aires d'accueil des gens du voyage : 0,251 M€,
- de l'aménagement du parc de la Feyssine à Villeurbanne : 0,991 M€,
- de la revitalisation des centres-villes : 0,160 M€,
- de la SEM Lyon-Confluence : 8,5 M€,
- des aménagements du Sytral pour le tramway : 1,822 M€,
- le montant des participations aux bilans des ZAC est cinq fois supérieur à celui de 2001. C'est un acte fort de remise à niveau. Ainsi, la Communauté urbaine assure financièrement, au fur et à mesure, le coût de ces opérations concédées sans les décaler sur les années futures. Les 14,459 M€ prévus concernent la ZAC "des

Pierres Blanches" (3 M€) et la ZAC "Pesselière" (1 M€) à Mions, la ZAC "du Centre-Ville" à Vaulx en Velin (1,476 M€), la ZAC "Thiers" à Lyon 6° (2,673 M€), la ZAC "de l'Industrie" à Vaise (3,545 M€), la ZAC "Mozart" à Saint Priest (2,010 M€).

Les actions menées en matière d'écologie urbaine seraient dotées de 1,989 M€. L'augmentation de 36 % de ce budget est révélatrice de la volonté d'instaurer une nouvelle qualité de vie dans l'agglomération et de considérer comme prioritaire les enjeux de la nature en ville, la valorisation de la nature proche et de l'agriculture périurbaine et la réduction des pollutions sonores et atmosphériques.

Le montant du marché d'exploitation du périphérique nord s'élève à 8,751 M€

6,692 M€ seraient consacrés à des études, 0,152 M€ à la rémunération de la société LPA, pour la gestion des parcs de stationnement de Gerland, 0,130 M€ à la réalisation de levés topographiques et de documents d'arpentage. L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les observatoires du logement et les OPAH a été estimée à 2,43 M€

L'augmentation de 9 % du budget consacré au développement économique de l'agglomération, montre l'implication de la Communauté urbaine dans ce domaine.

Sur les 10,019 M€ affectés au développement économique, 6,565 M€ pourraient être reversés sous forme de subventions pour soutenir les projets de délocalisation (1,305 M€), les filières industrielles et tertiaires (0,313 M€), la création d'entreprises (0,743 M€), le plan de développement de l'aéroport de Saint Exupéry (1,524 M€), les filières numériques (0,274 M€), la fondation scientifique du sud-est (0,381 M€), la valorisation de sites technopolitains et la recherche (0,403 M€), les Novacités (0,534 M€)...

De plus, 0,684 M€ permettrait d'afficher la participation de la Communauté urbaine à des manifestations d'envergure nationale et internationale (forum Biovision, salons Bio, Life sciences network, Pollutec, Mipim).

L'implantation de l'antenne de l'Organisation mondiale de la santé entraîne le paiement d'un loyer, de charges et de dépenses d'entretien prévues à hauteur de 0,200 M€ en 2002. D'autres sites d'accueil sont proposés aux jeunes entreprises dans le 7° et le 1er arrondissements de Lyon : les baux et travaux à réaliser se monteraient à 1,365 M€ en 2002.

Des études seront lancées en 2002 pour organiser le développement du territoire et envisager des solutions appropriées au développement d'Eurexpo (1,136 M€).

Le budget prévisionnel de l'action foncière s'élève à 8,643 M€. Les loyers et charges des immeubles du domaine privé (0,765 M€) augmentent de 17,70 % en raison de nouveaux baux à supporter et des indexations de loyers. Avec 0,945 M€, les charges de copropriétés grèvent également fortement ce budget. 1,982 M€ seraient affectés à la démolition d'immeubles du domaine privé.

2° - Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre représentent 169,382 M€

Le virement à la section d'investissement s'élève à 86 M€. Ce montant particulièrement élevé comparé au budget primitif 2001, où l'inscription était inférieure à 44 M€, bénéficie de l'augmentation de la fiscalité.

Les provisions pour garantie d'emprunt (3,240 M€) connaissent une forte hausse, tandis que les autres dotations pour charges à étaler (38,977 M€) et amortissements (16,007 M€) sont revues à la baisse.

La provision des intérêts courus non échus (ICNE) est arrêtée à la somme de 20,319 M€

Les écritures de sorties patrimoniales ressortent à 4,839 M€ et correspondent à la valeur estimée des terrains ou immeubles qui seront cédés en 2002.

Budget primitif 2002 - budget principal - dépenses de fonctionnement (en €) - tableau n° 3

Directions	Budget primitif 2001 en €	Budget primitif 2002 en €	Variation 2002-2001 en %
cabinet	0	554 225	
délégation parisienne	299 020	299 020	0,00
secrétariat général	3 323 389	1 409 668	- 57,58
communication	4 258 039	4 576 225	7,47
direction générale des services	153 913 571	159 214 392	3,44
dont :			
coopération décentralisée	182 939	182 939	0,00
coordination territoriale	34 301	34 300	0,00
service de l'administration générale	452 493	451 386	- 0,24
service de l'assemblée communautaire	2 620 141	2 831 696	8,07
service marchés, juridique et contentieux	2 975 055	2 868 797	- 3,57
mission d'audit et gestions externes	25 027 280	26 124 917	4,39
Interpol	990 919	495 459	- 50,00
participation au SDIS	22 482 442	23 087 589	2,69
parcs de stationnement sur domaine fluvial	602 174	952 806	58,23
plan hospitalier HCL	704 314	1 003 115	42,42
manufacture des tabacs		3 811 225	
contrat de plan		1 368 993	
Sytral	105 189 822	106 800 000	1,53
aides aux offices HLM et OPAC	6 097 961	4 626 828	- 24,12
Symalim	1 128 372	1 206 230	6,90
Aderly	1 440 643	1 476 659	2,50
direction des systèmes d'information et de télécommunication	5 593 635	5 891 421	5,32
informations géographiques	143 302	143 302	0,00
télécommunications	1 425 920	1 473 489	3,34
informatique	4 024 413	4 524 630	12,42
ressources humaines	143 061 106	146 420 466	2,35
dont :			
masse salariale	133 901 495	137 602 380	2,76
formations hors CNFPT	1 252 352	1 252 353	0,00
contrats emploi-solidarité, contrats d'apprentissage et emplois ville	3 196 718	2 762 770	- 13,57
affaires sociales (dont tickets restaurants)	3 435 838	3 465 488	0,86
finances et contrôle de gestion	77 321 273	75 144 022	- 2,82
dont :			
contribution eaux pluviales	14 711 642	12 911 149	- 12,24
dotation de solidarité	2 980 531	3 100 000	4,01
intérêts de la dette LT	53 947 386	51 044 056	- 5,38
ligne de trésorerie	1 646 449	1 620 000	- 1,61
sûreté budgétaire	1 178 857	3 480 831	195,27
TVA	849 141	849 141	0,00
délégation générale aux services urbains et à la proximité	25 916	26 000	0,32

logistique et bâtiments	13 496 189	13 569 352	0,54
dont :			
habillement	1 136 629	990 920	- 2,82
fournitures diverses	1 017 107	1 149 433	13,55
frais d'impression et imprimés	469 679	473 374	0,79
nettoyage des locaux	708 126	807 090	13,98
location de matériel et outillage, entretien et réparations	651 415	632 890	- 4,30
cimetières communautaires	152 449	213 429	40,00
bâtiments : fournitures, entretien, maintenance	2 120 566	2 027 114	- 4,41
consommations d'eau, électricité et gaz	1 380 731	1 659 106	20,16
centre d'échanges Lyon-Perrache	2 809 635	2 900 700	3,24
entretien hôtel de Communauté	1 981 855	1 658 865	- 16,30
eau	565 891	618 390	9,28
propreté	77 941 360	81 678 225	4,79
dont :			
usine d'incinération Lyon-sud	4 802 359	4 990 848	3,92
usine d'incinération Lyon-nord	13 644 431	13 034 086	- 4,47
délestage des OM usine Nord	3 501 449	4 115 819	17,55
recyclage et déchetteries	7 322 889	7 998 390	9,22
enlèvement des ordures ménagères (entreprises)	13 581 683	14 022 261	3,24
location de personnel intérimaire	914 694	858 898	- 6,10
nettoisement des voiries	18 219 182	19 461 641	6,81
fournitures et matériels de nettoyage	767 580	767 580	0,00
eau et assainissement	647 908	655 531	1,18
entretien bouches de lavage	813 620	828 865	1,87
conventions SNCF, Tonkin 2	407 039	411 612	1,12
déneigement des voiries	1 529 826	1 580 135	3,29
parc automobiles	5 986 641	6 139 097	2,55
collecte sélective	5 219 397	6 148 269	17,80
voirie	37 259 455	37 459 028	0,54
dont :			
travaux d'entretien des voiries	15 092 453	15 292 453	1,33
gaz et électricité	1 406 800	887 000	- 36,95
fournitures et petits matériels de voirie	3 931 385	4 302 060	9,43
entretien des arbres	2 439 184	2 592 000	6,27
travaux de réfection de tranchées	7 622 451	7 622 451	0,00
entretien des ouvrages d'art	442 102	457 000	3,37
frais de nettoyage et de mobilier urbain	431 431	358 255	- 16,96
programme mixte de voirie (conseil général du Rhône)	304 898	548 817	80,00
réseau mutualisé de télécommunication	464 970	464 970	0,00
A 45 (contrat de plan)	762 245	1 000 714	31,29
protections phoniques (contrat de plan)	396 367	294 989	- 25,58
développement urbain	64 383 052	66 802 277	3,76
dont :			
développement social urbain et habitat	14 831 968	15 003 209	+ 1,15
exploitation du périphérique nord	14 206 724	15 427 841	8,60
déplacements urbains	609 796	800 000	31,19
urbanisme réglementaire	612 845	541 194	- 11,69
espaces publics	126 533	126 533	0,00
études d'urbanisme	912 407	1 718 198	114,07
mission écologie	1 463 511	1 989 402	35,93
Villeurbanne parc de la Feysine	343 010	991 376	189,02
Lyon-Confluence	7 622 451	8 500 000	11,51
Part-Dieu	304 898	300 000	- 1,61
tramway subvention espaces publics	13 186 840	1 974 215	- 85,03
Cité internationale extension palais des congrès	0	182 939	
urbanisme opérationnel (déficits de ZAC)	4 727 843	15 100 901	219,40

affaires économiques et internationales	9 192 696	10 019 268	8,99
dont :			
plan de développement aéroport Saint Exupéry	1 524 490	1 600 715	5,00
Eurexpo		400 000	
Biovision	381 123	487 837	28,00
animation économique		277 274	ns
actions économiques transversales		76 225	ns
développement du territoire	2 482 804	2 186 352	ns
implantations et délocalisations	1 021 408	1 305 255	ns
immobilier dédié-accueil aux jeunes entreprises		1 822 110	ns
filiales industrielles et tertiaires	1 112 878	490 886	ns
filiales sciences du vivant	2 088 551	775 907	ns
filiales numériques		396 368	ns
action foncière	8 137 581	8 643 117	6,21
dont :			
loyers et charges des immeubles du domaine privé	650 777	764 796	17,52
loyers et charges des terrains	185 988	152 449	- 18,03
charges de copropriétés	548 816	945 184	72,22
entretien des terrains	304 898	457 347	50,00
entretien et réparation des bâtiments	1 448 264	1 300 000	- 10,24
études et recherches	213 429	213 429	0,00
rémunérations Safer, Otif et régisseurs d'immeubles	320 143	178 365	- 44,29
taxes foncières	2 106 269	1 939 151	- 1,82
reversement de la quote-part du loyer Euronews	195 135	204 282	4,69
domaine privé (démolitions)	1 829 388	1 981 837	8,33
total des mouvements réels	598 772 172	612 325 095	2,26
mouvements d'ordre	135 386 736	169 382 417	25,11
ICNE	18 032 931	20 318 792	12,68
dotations charges à étaler	50 736 010	38 977 006	- 23,18
dotations provisions	833 165	3 240 296	288,91
dotations aux amortissements	17 209 461	16 007 441	- 6,98
cessions foncières	5 127 199	4 838 882	- 5,62
virement à l'investissement	43 447 970	86 000 000	97,94
total budget	734 158 909	781 707 512	6,48
* écart avec BP 2001 voté lié à TVA sur restaurant communautaire	*		

III - Section d'investissement

Pour cette section, le budget primitif est arrêté à la somme de 422,31 M€ en dépenses comme en recettes. En 2001, les crédits ouverts en investissement représentaient 441,84 M€. 353,52 M€ constituent la part des dépenses réelles ; 250,49 M€ celle des recettes. Les écritures d'ordre s'élèvent à 66,35 M€ en dépenses et 169,38 M€ en recettes.

Les orientations du budget primitif 2002 découlent de la programmation pluriannuelle qui est soumise au Conseil pour la période 2002-2007. Ainsi, pour ce périmètre, l'attribution des prévisions de consommations est confirmée en charge nette à la somme de 195,07 M€ ; la dépense opérationnelle représentant 236,05 M€.

Il s'agit essentiellement de dépenses réelles (235,90 M€) qui comprennent également une provision pour le versement d'avances de trésorerie à mandataires (29,2 M€).

Cette prévision de crédit de paiement est globalement répartie par domaines d'intervention et constitue le montant maximal des mandatements proposés pour l'année.

Les enveloppes affectées à chaque thème financent en priorité les engagements déjà pris par la collectivité pour achever les aménagements lancés au cours du mandat précédent. Elles doivent aussi permettre la mise en œuvre de projets, qui, au cours de l'année, seraient politiquement et techniquement arrêtés. C'est pourquoi une liste d'opérations nouvelles a été établie pour mesurer les charges financières et techniques que la Communauté urbaine devra mobiliser à partir de 2002.

Cette nouvelle présentation du budget d'investissement a plusieurs avantages : une certaine souplesse dans la gestion des crédits, une adaptabilité permanente pour répondre aux contraintes, tant administratives que techniques des projets, la recherche d'une meilleure qualité de consommation des inscriptions individualisées dans le respect de la capacité financière que l'assemblée a fixée pour la collectivité.

L'exécution du budget sera établie sur la base de procédures décisionnelles clarifiées qui donneront une meilleure lisibilité de l'action communautaire.

Les caractéristiques fondamentales du budget 2002 peuvent être présentées selon deux perspectives.

L'aspect comptable

En dépenses, les inscriptions pour la programmation des investissements sont de trois natures.

Elles recensent les engagements juridiques de la Communauté urbaine, objet d'un paiement à échéance de l'année 2002 : arrêtées le 22 novembre 2001, elles correspondent à une enveloppe de 21,3 M€. Ces affectations identifient les domaines d'intervention ainsi que les opérations d'aménagement s'y rapportant.

En supplément de ces écritures, l'ouverture de plusieurs chapitres budgétaires correspondant à des travaux pour le compte de tiers (comptes 4581) est proposée au vote de l'assemblée. La part de ces prévisions s'élève à 11,52 M€.

Enfin, 203,26 M€ sont répartis entre les comptes 20 : immobilisations incorporelles, 21 et 23 : immobilisations corporelles, ainsi que 27 : immobilisations financières, et constituent le crédit de paiement global en attente d'individualisation.

En recettes, la prévision opérationnelle est proposée à 40,97 M€. Elle est constituée pour l'essentiel de l'enveloppe pour la régularisation comptable des avances de fonds pour les mandats de travaux confiés à la collectivité (29,2 M€) ; de la participation de 7,62 M€ attendue des collectivités qui financent par avances les acquisitions foncières engagées par la Communauté urbaine pour leur compte ; l'inscription des annuités à encaisser sur 2002 pour des ventes de biens acceptées en paiement échelonné.

Budget primitif 2002 - budget principal - section d'investissement (en €) - mouvements réels et mouvements pour ordre - tableau n° 4

Chapitres budgétaires	Dépenses		Recettes	
	mouvements réels	mouvements d'ordre	mouvements réels	mouvements d'ordre
020 - dépenses imprévues	330 095			
021 - virement de la section de fonctionnement				86 000 000
10 - dotations, fonds divers et réserves	9 129 000		29 574 246	
13 - subventions d'investissement		271 725	6 500 000	2 286 735
14 - provisions réglementées				3 240 296
16 - emprunts et dettes assimilées	108 156 878	18 032 931	173 578 519	20 318 792
20 - immobilisations incorporelles	4 258 523			
21 - immobilisations corporelles	55 136 415	2 286 735		4 838 882
23 - immobilisations en cours	161 561 628		29 200 000	149 400
27 - autres immobilisations financières	8 232	149 400	3 767 711	
28 - amortissements des immobilisations				16 007 441
458100 - acquisitions foncières avec préfinancement	7 622 451			
458200 - acquisitions foncières avec préfinancement (recettes)			7 622 451	
458115 - Lyon 7° Ecole normale supérieure	3 000 000			
458132 - Limonest Hôtel de ville	17 532			
458232 - Limonest Hôtel de ville (recettes)			17 532	
458133 - Lyon 7° parc de Gerland	339 961			
458233 - Lyon 7° parc de Gerland (recettes)			230 960	
458145 - Oullins la Saulaie bretelles d'accès	182 939			
458148 - Fontaines sur Saône DSU quartier de la Norechal	571			
458157 - Lyon 9° gestion de proximité à La Duchère	31 112			

458159 - ENS sciences de l'information et des bibliothèques	352 124			
458161 - Lyon 8° école d'infirmières Rockefeller	439 053			
458162 - Lyon 7° aménagement du boulevard scientifique	315 000			
458176 - Lyon 9° DSU quartier de la Duchère	34 457			
458177 - Lyon 9° projet urbain du plateau à la Duchère	45 735			
458180 - Vénissieux Vénissy espaces extérieurs	39 701			
458183 - Lyon 8° place du 8 mai 1945	60 980			
458189 – Vaulx en Velin DSU quartier de l'Ecoin sous la Combe	1 618 419			
458193 - Lyon 5° place Saint Irénée SDUC	232 485			
458194 - Lyon 3° quartier Moncey	612 083			
48 - comptes de régularisation		48 043 806		38 977 006
sous-total	353 525 374	68 784 597	250 491 419	171 818 552
total	422 309 971		422 309 971	

Les domaines d'intervention

La liste des projets d'investissement doit répondre aux objectifs du nouveau plan de mandat 2002-2007. Ils peuvent se résumer en deux axes principaux : le développement au plan international de l'agglomération lyonnaise et la mise en œuvre d'une politique affichée de proximité sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le soutien à l'activité économique est indispensable pour imposer la Communauté urbaine comme une grande métropole. Plusieurs types d'interventions sont initiés en ce sens dans ce projet de budget 2002.

La construction d'équipements structurels de l'agglomération est confirmée : il s'agit par exemple de l'extension du palais des congrès à Lyon 6° Cité internationale, répertorié dans le domaine des grands équipements. La valorisation des grands sites économiques (Lyon 9° quartier de Vaise, Lyon 7° quartier de Gerland, Villeurbanne la Doua...) et des parcs d'affaires (la Part-Dieu, le pôle ouest lyonnais...) sera assurée au travers de projets de développement économique ou qui relèvent plus spécifiquement des offres de sites, du thème de la centralité et de l'urbanisme. La Communauté urbaine doit renforcer les actions pour l'installation de pépinières en biotechnologie et la commercialisation de sites à vocation économique. Parallèlement, il est indispensable qu'elle constitue des réserves foncières qui répondent aux besoins futurs et aux nouvelles orientations qui seront engagées dès 2002. L'aménagement des zones industrielles et de leurs dessertes contribueront également au développement équilibré du territoire communautaire.

La lisibilité internationale de l'agglomération peut être renforcée au travers des politiques d'implantations de structures publiques et des pôles universitaires. En 2002, outre l'opération de réhabilitation de l'école d'infirmières et d'assistantes sociales Rockefeller à Lyon 8°, la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage de l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques à Villeurbanne, dans le cadre du contrat de plan 2000-2006.

Les politiques de déplacements seront mises en œuvre tout au long du mandat, ceci en cohérence avec les objectifs du nouveau plan de déplacements urbains. Le prolongement de la ligne du tramway à Saint Priest, l'implantation de parcs de stationnement dans les quartiers Saint Georges à Lyon 5° et Gros Caillou à Lyon 4° devraient mobiliser une part des crédits ouverts pour ce domaine dès 2002. Le renforcement des réseaux cyclables et des aménagements de voirie de sécurité (automobilistes, piétons), la mise aux normes des tunnels routiers de Lyon compléteront les actions de requalification des voiries communautaires. Le maintien du fonds d'initiatives communales sera assuré et renforcera le programme de voiries, individualisées et de proximité établi en collaboration avec les communes. L'ensemble de ces interventions vise à améliorer sensiblement le cadre de vie des habitants sur toute l'agglomération.

Cet objectif essentiel conduit également à définir d'autres programmes de travaux. Il s'agit d'engager une véritable politique d'aménagement des espaces publics, y compris à l'occasion d'aménagements urbains plus globaux qui seront réalisés sous les thèmes du développement économique, de l'urbanisme ou des déplacements urbains. Il convient également de poursuivre les opérations de restructuration des quartiers de développement social urbain avant de lancer de nouvelles opérations, d'initier des actions dans le domaine de l'écologie pour lutter contre les risques naturels, pour favoriser la valorisation des déchets urbains par l'achèvement notamment du programme de la collecte sélective, et la modernisation des installations pour l'incinération des ordures ménagères.

Les prévisions de paiements pour les moyens généraux de l'administration sont contenues à 17,2 M€ en charge nette. Ainsi, ces disponibilités devront couvrir les charges liées à la maintenance et l'aménagement des bâtiments privés ou publics communautaires, ainsi que celles relatives au développement des outils informatiques et au renouvellement du parc. Le remplacement des véhicules lourds pour les services urbains, des véhicules légers et l'achat de matériels ou de mobiliers seront également effectués sur ce crédit de paiement.

Pour l'année 2002, seuls les crédits nécessaires au paiement effectifs des réalisations seront inscrits.

Dans le cadre du développement économique, 48,888 M€ pourraient être accordés en charge nette, dont :

- 36,812 M€ au titre de l'offre de sites, avec lesquels pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. Bron : secteur de l'aviation - Chassieu : extension sud ZI Mi Plaine - Collonges au Mont d'Or : rue d'Islande - Corbas : ZI du Carreau - Corbas : ZAC "du Pôle Agroalimentaire" - Décines Charpieu : ZI de Montout Nord - Lyon 2° : Perrache-Lyon confluent- Lyon 3° Part-Dieu : requalification trémie ouest gare, angle Servient-Garibaldi, angle Bouchut-Garibaldi, secteur TDF-FR3, placette haute de la bibliothèque - Lyon 7° : parc de Gerland (fin de la 1ère tranche pour la ville de Lyon), boulevard scientifique Tony Garnier (section Antonin Perrin-Jean Jaurès), boulevard scientifique (îlot de la Chancellerie foncier-démolition), boulevard scientifique (Chambaud de la Bruyère), boulevard scientifique (carrefour et place Antonin Perrin) - Lyon 7° Gerland : château des Mères + parvis Isara, îlot Debourg mail de Fontenay-rue Monod, requalification rue de Gerland-carrefour Marot-Bollier-Malot) - Lyon 8° : avenue Général Frère (foncier démolition), parvis école Berchet, foncier rue Santos Dumont, parvis Maison de la danse, rue Henri Barbusse, place du 8 Mai (foncier CAFAL et CPAM), rue Paul Santy, avenue Général Frère, acquisitions 233, avenue Berthelot, voie nouvelle Valéo - Lyon 9° : pôle automobile de Vaise, rue Pierre Audry, voie nouvelle route de Paris-Bourgogne, rue du Bourbonnais, rue Cottin, rue Berthet, rue des Deux Joannés (Barreau Marrietton-Couvenir-Cordier), îlot Mas (foncier), îlot Roquette y compris rue Roquette, rue de la Claire, voie nouvelle Saint Cyr-Paris, ZAC "de l'Industrie" (travaux primaires et foncier), école Laborde, pont Schuman (démarrage fin de mandat) - Saint Priest : porte des Alpes secteur central, ZAC "des Perches" (foncier), ZAC "Long de Feuilly", Saint Priest : bassins Minerve, coulée verte porte des Alpes, porte des Alpes Hauts de Feuilly (habitat) - Sathonay Camp : création d'une zone d'activités - pôle économique ouest : acquisitions porte de Lyon (Castorama), avenue de Collongue, Limonest les Bruyères, échangeur du tronçon,

- 1,768 M€ au titre des opérations d'urbanisme à dominante économique, avec lequel pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. Mions : pôle économique - Mions : ZAC "des Pierres Blanches" - Saint Priest : PAE Mi Plaine,

- 5,596 M€ au titre des actions économiques, avec lesquels pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. Lyon 7° : pépinières biotechnologies - Lyon 8° : la Buire pôle santé (confié à la SERL) - accueil des jeunes entreprises (caution) - acquisitions foncières à vocation économique - Vénissieux : acquisitions foncières RVI - Marcy l'Etoile RD 30-RD 123 - portail citoyens,

- 4,712 M€ au titre des requalifications de zones industrielles, avec lesquels pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. Caluire et Cuire Rillieux la Pape : requalification ZI - Chassieu ZI : requalification - Corbas Montmartin ZI : requalification - Craponne : requalification ZI - Dardilly : parc d'affaires - Meyzieu : requalification ZI - Vénissieux-Saint Priest-Corbas-Mions : requalification de ZI - Neuville sur Saône-Genay : requalification ZI - Pierre Bénite Saint Genis Laval La Mouche ZI - Vaulx en Velin Décines Charpieu : requalification ZI - vallée de la chimie.

Dans le cadre des grands équipements d'agglomération, 7 668 M€ pourraient être accordés en charge nette pour :

- Lyon 6° : extension du Palais des congrès.

Dans le cadre du contrat de plan, 6,83 M€ pourraient être accordés en charge nette pour lancer ou poursuivre les opérations suivantes :

- Lyon 2°, 7° : caserne Bissuel-Saint Joseph - Lyon 7° : achèvement de l'ENS, INRPOMS - Lyon 8° : école d'infirmières Rockefeller - Villeurbanne : ENSSIB.

Dans le cadre des déplacements urbains, 62,365 M€ pourraient être accordés en charge nette, dont :

- 2,1 M€ au titre du tronçon nord du périphérique,

- 18,850 M€ au titre des voiries individualisées, avec lesquels pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. Albigny : rue Gabriel Péri - Bron : rue Camille Rousset - Cailloux sur Fontaines : chemin du Four - Caluire et Cuire : boulevard urbain Bellevue Demonchy - Charly : rue Jean Baptiste Frenet (ex l'Etra) - Couzon au Mont d'Or : voie nouvelle place de la Liberté - Craponne : prolongement et élargissement voie Romaine - Curis au Mont d'Or : voie nouvelle du chemin Profond - Dardilly : avenue de Verdun, route d'Ecully - Décines Charpieu : rue Raspail - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône : rue de la République - Fontaines Saint Martin : montée de la ruelle Vitton - Fontaines sur Saône : rue du stade - Fontaines sur Saône - Sathonay Camp : vallée du Ravin - Genay : route de Saint André - Irigny : chemin des Hauts de Selette - La Tour de Salvagny : routes de Lyon et de Paris, rue de Fontbonne - Lyon 1er, 4° : rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse - Lyon 2° : rue des Marronniers - Lyon 3° : rue de la Villette élargie, rue du Vinatier, rue Etienne Richerand, voie nouvelle Montbrillant, voie nouvelle Saint Maximin-Saint Philippe - Lyon 4° : boulevard de la Croix-Rousse, avenue de Birmingham - Lyon 5° : rénovation du tunnel sous Fourvière, boulevard des Castors (prolongement Sainte Foy lès Lyon), rue de la Garenne - Lyon 6° : rue Récamier, rue Vendôme (réaménagement accès parc de stationnement LPA) - Lyon 7° : route de Vienne - Lyon 8° : carrefour Viviani Etats-Unis - Lyon 9° : carrefour Appolinaire, accès déchetterie - Oullins : quartier du Merlo, rues Jean Jacques Rousseau et Etienne Dolet - Pierre Bénite : quartier du Plateau - Poleymieux : parc de stationnement de la mairie - Rillieux la Pape : parcs de stationnement de la ZUP - Rochetaillée sur Saône : VN Bas de la Nation, Bouchard-train bleu - Sathonay Camp : avenue Paul Delorme, rue de la République - Solaize : rue du Rhône - Saint Didier au Mont d'Or : rue Victor Hugo - Saint Fons : voie nouvelle V14 - Saint Genis Laval : boulevard urbain ouest - Saint Germain au Mont d'Or : rue Vuillemot Mathieu - Saint Priest : boulevard urbain "est" - Saint Priest : Grande rue - Sainte Foy lès Lyon : chemin de la Croix Berthet, rues Deshay-Ricard - Tassin la Demi Lune : rue Professeur Deperret - Vaulx en Velin : rue du 8 mai 1945, BUE - Villeurbanne : rue Marc Sangnier, avenue Salengro, boulevard Laurent Bonnevey-Poincaré, boulevard Stalingrad, avenue Colin - Villeurbanne-Lyon 3° : route de Genas - réseau mutualisé de télécommunication,

- 26,900 M€ au titre des actions de proximité, avec lesquels pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. aménagements de sécurité aux abords des groupes scolaires, aménagement pour les personnes à mobilité réduite - aménagements cyclables - aménagements Zone 30 - classement de voies privées - Lyon 4° : parc de stationnement Gros Caillou - Lyon 5° : parc de stationnement Saint Georges - plan de déplacements urbains pour les piétons - plantations d'arbres d'alignement - voirie de proximité - grosses réparations - acquisitions foncières de voirie - fonds d'initiative communale - démolitions voirie - sécurité voirie - aires de retournement en impasses,

- 9,397 M€ au titre de l'accompagnement aux transports en commun, avec lesquels pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. Feyzin : accès gare des Raze - réseau intermédiaire - aménagements de voirie pour le Sytral - tramway - espaces publics (extension Saint Priest) - Lyon 3° : tramway espace Vivier Merle, réfection de couloirs de bus,

- 5,706 M€ au titre de la gestion du trafic, avec lesquels pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. aménagements de stations de taxis - bornes mobiles - plan de jalonnement - signalisation lumineuse et matériels,

- 0,262 M€ au titre des études du tronçon ouest du périphérique.

Dans le cadre de la politique de la ville et de l'habitat, 10,203 M€ pourraient être accordés en charge nette, dont :

- 10 M€ au titre du développement social urbain, avec lesquels pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. Bron : DSU Parilly, DSU le Terrailon - Décines Charpieu : DSU - Feyzin : DSU - Fontaines sur Saône : DSU la Norechal - Lyon 8° : DSU Langlet Santy, place du 8 mai 1945 (1ère tranche), DSU quartier Mermoz - Lyon 9° : DSU quartier la Duchère - Meyzieu : DSU les Pierres Plantées - Neuville sur Saône : DSU

l'Aventurière - Oullins : DSU la Saulaie le Golf - Pierre Bénite : DSU quartier de Haute Roche - Rillieux la Pape : DSU ville nouvelle - Saint Fons : DSU quartier de l'arsenal, DSU les Clochettes - Saint Priest : DSU quartier Bellevue, DSU quartier Bel air - Vaulx en velin : DSU - Vénissieux : DSU - Villeurbanne : DSU Bel air les Brosses, DSU Saint Jean - Villeurbanne : DSU les Buers,

- 0,230 M€ au titre de l'habitat, avec lequel pourraient être lancées ou poursuivies pour les opérations suivantes :

. Rillieux la Pape : aire d'accueil des gens du voyage - Saint Genis Laval : aire d'accueil des gens du voyage.

Dans le cadre de l'urbanisme et les espaces public, 25,338 M€ pourraient être accordés en charge nette, dont :

- 1,520 M€ au titre des plans d'aménagement d'ensemble, avec lequel pourraient être poursuivies les opérations suivantes :

. Craponne : PAE place centrale - Fontaines Saint Martin : PAE vallon des Vosges - Lyon 3° : PAE Sisley Villon - Lyon 3° : PAE Villette Paul Bert - Sainte Foy lès Lyon : PAE vallon des Prés,

- 5,799 M€ au titre des travaux primaires dans les ZAC, avec lesquelles pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. Dardilly : ZAC "des Noyeraies" - Irigny-Pierre Bénite : ZAC "d'Yvours" - Lyon 3° : ZAC "Château Lacassagne" - Lyon 7° : ZAC "Massimi" - Lyon 7° : ZAC "Porte Ampère" - Lyon 8° : ZAC "Ambroise Paré" - Lyon 8° : ZAC "du Transvaal" - Lyon 8° : ZAC "des Jardins du Presbytère" - Lyon 9° : ZAC "Berthet" - Mions : ZAC "Pesselière" - Oullins : ZAC "la Saulaie sud" Bretelle A7 - Saint Germain au Mont d'Or : ZAC "de la Mendillone" - Villeurbanne : ZAC "du Tonkin 3" - Villeurbanne : ZAC "Wilson Charpennes",

- 13,219 M€ au titre des actions en faveur de la centralité, avec lesquels pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. Albigny sur Saône : densification centre - Albigny sur Saône : rue Germain en voie piétonne - Bron : place Curial - Cailloux sur Fontaines : hameau de Noailleux - Caluire et Cuire : grande rue de Saint Clair - Charbonnières les Bains : place Marsonnat - Charly : place de la mairie - Chassieu : bassins centre - Collonges au Mont d'Or : hameau de Tréve Pâques - Couzon au Mont d'Or : parc de stationnement Lyvet - Dardilly : espaces publics mairie poste - Décines Charpieu : ZAC "du Centre" - Feyzin : requalification RN 7 - Fleurieu sur Saône : parc de stationnement de la gare - Francheville : place du bourg et du mail - Irigny : belvédère et parvis de l'église - La Mulatière : accès à l'aquarium - Lyon 1er : montée de la Grande côte - Lyon 1er : plan de développement économique - Lyon 1er : plan de déplacements urbains (Capucins, Forez, Griffon, Thou, Feuillants, Puits Gaillot) - Lyon 1er : parc de stationnement de surface Leynaud - Lyon 1er : ouvrage de parc de stationnement - Lyon 1er : parc Saint Benoît, arrêt navette - Lyon 3° : fin îlot rues Moncey-Marignan-Turenne, Moncey Saint Jacques, acquisitions foncières rues Moncey-Paul Bert, réaménagement angle rues Ballanche-Paul Bert, requalification espace public Voltaire-Paul Bert - Lyon 3° : place Rouget de l'Isle - Lyon 3° : réaménagement cours Gambetta - Lyon 4° : rue d'Austerlitz - Lyon 5° : place Benoît Crépu - Lyon 5° : place Saint Jean - Lyon 5° : place Saint Irénée - Mions : ZAC "du Centre" - Oullins : accès parc de stationnement Raspail-Diderot - Oullins : square de la Sarra - Oullins : projet Yzeron-Sémard - Pierre Benite : carrefour RD 15-Salengro - Rillieux la Pape : pôle Europe - Rillieux la Pape : pôle des Verchères - Rillieux la Pape : cœur de Vancia - Rochetaillée sur Saône : place de l'école publique - Solaize : rue du Repos - Saint Fons : entrée nord - Saint Genis Laval : avenue de Gadagne - Saint Romain au Mont d'Or : rue du Charroi - Tassin la Demi Lune (foncier du projet de ZAC),

- 3,100 M€ au titre des avant-projets d'urbanisme, avec lesquels pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. Lyon 3° : rue Mouton Duvernet (hôtel de police), foncier pour sud du boulevard Vivier Merle jardin de la Buire - Lyon 5° : démolition réfectoire lycée Jean Moulin - Neuville sur Saône : desserte du futur lycée - Vaulx en Velin-Villeurbanne : pôle sports loisirs,

- 1,7 M€ au titre des espaces publics, avec lequel pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. Chassieu : place Roosevelt - Jonage : place de la mairie - Jonage : rue Nationale - Lyon 3° : espace Dauphiné - Lyon 3°, 7° : aménagement des bas-ports du Rhône (pont Wilson-centre nautique) - Lyon 5° : parc des Hauteurs (chemin de la Visitation) - Lyon 9° : aménagement quais de Saône (Arloing, Chauveau, Scize, Jaÿr) - Villeurbanne : place Lazare Goujon.

Dans le cadre de l'investissement foncier, 5,80 M€ pourraient être accordés en charge nette, dont 9,409 M€ au titre des réserves foncières et 3,608 M€ attendus en recettes sur des cessions foncières.

Dans le cadre des actions en faveur de l'écologie urbaine, 9,864 M€ pourraient être accordés en charge nette, dont :

- 4,627 M€ au titre de la propriété, avec lesquels pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. bouches de lavage - centres recyclage et stockage de déchets urbains - collecte sélective - usine d'incinération Lyon sud - Lyon 9° : déchetterie tènement des Deux Amants,

- 5,237 M€ au titre de l'écologie avec lesquels pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. risques écologiques, travaux dans des bassins de rétention, galeries drainantes, ruisseaux, ruissellements agricoles et inondations, réseaux hydrauliques de défense incendie.

Dans le cadre de la maintenance et du renouvellement, 17,206 M€ pourraient être accordés en charge nette dont :

- 4,552 M€ au titre des bâtiments avec lesquels pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. entretien centre d'échanges de Lyon-Perrache - désamiantage des trémies routières du CELP - entretien de l'hôtel de Communauté - aménagement du hall d'accueil de l'hôtel de Communauté - divers bâtiments et dépôts - cimetières communautaires - domaine privé - bâtiments scolaires (Elie Vignal),

- 5,351 M€ au titre de l'informatique avec lesquels pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. moyens informatiques - ouverture système d'information communautaire - gestion de l'institution (Phyfi, Zadig) - prestations orthophotographiques - projet 5 S - système de saisie sols et sous-sols,

- 1,700 M€ au titre des ouvrages d'art avec lequel pourraient être lancées ou poursuivies les opérations suivantes :

. ouvrages d'art - transfert des postes commande des tunnels et bornes mobiles,

- 1,602 M€ au titre des mobiliers et matériels ; 4 M€ au titre des véhicules lourds et légers.

Budget primitif 2002 - budget principal - section d'investissement - domaine opérationnel (en €) - tableau n° 5

Domaines d'interventions	Charge nette 2002
développement économique et emploi	48 888 419
offres de sites	36 812 370
opérations d'urbanisme à dominante économique	1 768 409
actions économiques	5 595 682
requalification ZI et reconquêtes de friches industrielles	4 711 958
grands équipements d'agglomération	7 668 186
opérations contrat de plan	6 863 355

déplacements urbains	63 214 906
tronçon nord du périphérique	2 100 000
voirie individualisée	18 850 000
actions de proximité	26 900 000
transports en commun	9 396 661
gestion du trafic	5 706 000
tronçon ouest du périphérique	262 245
habitat et politique de la ville	10 230 211
développement social urbain	10 000 000
habitat	230 211
urbanisme et espaces publics	25 338 161
plan d'aménagement d'ensemble	1 519 641
ZAC travaux primaires	5 799 401
centralité et urbanisme commercial	13 219 119
avants-projets d'urbanisme	3 100 000
espaces publics	1 700 000
investissement foncier	5 800 939
réserves foncières	9 408 620
autres investissements fonciers	-3 607 681
écologie	9 864 034
propreté	4 627 054
écologie	5 236 980
maintenance et renouvellement	17 205 544
bâtiments	4 552 343
informatique	5 350 799
ouvrages d'art	1 700 000
meubles et matériels	1 602 402
véhicules	4 000 000
total opérationnel	195 073 755

Les mouvements financiers

En dépenses, les mouvements financiers totalisent 186,3 M€. 117,6 M€ constituent des mouvements réels.

Le remboursement du capital de la dette représente 108,14 M€ (100,3 M€ au budget primitif 2001). 35,1 M€ correspondent à l'emprunt court terme de clôture qui est remboursé dès le début de l'année suivante.

Conformément à la convention de financement pour la construction de l'école nationale supérieure des lettres et des sciences humaines à Lyon 7°, signée avec la région Rhône-Alpes, le département du Rhône et la ville de Lyon, une part du produit du FCTVA récupérée sur les dépenses de construction doit être reversée aux collectivités partenaires. Pour 2002, cette dépense est estimée à 7,56 M€.

Une écriture similaire pour le reversement aux communes d'une partie de la taxe locale d'équipement est également identifiée pour la somme de 1,57 M€.

0,33 M€ est proposé en dépenses imprévues en prévision de réajustements de crédits opérationnels qui pourraient intervenir au cours de l'exercice.

Sont comptabilisés en écritures pour ordre et pour une enveloppe globale de 68,6 M€ :

- l'amortissement des fonds de concours aux organismes publics ayant fait l'objet d'un étalement de charges (15,4 M€), des subventions pour équipements de tiers (32,6 M€) et des subventions d'équipements (0,27 M€) ; ce poste est en progression par rapport à 2001 (34,7 M€),
- la contre-passation des intérêts courus non échus qui mobilise 18 M€,
- une prévision de 2,3 M€, équilibrée en recettes, pour l'enregistrement dans le patrimoine de la Communauté urbaine des biens immeubles reçus à titre gratuit lors de transactions foncières.

Les mouvements financiers de recettes comptabilisent 209,7 M€ d'écritures réelles et 171,7 M€ d'inscriptions pour ordre.

Pour financer les investissements fondamentaux de la Communauté urbaine, le programme d'emprunts est estimé à 173,56 M€. Il était de 175,3 M€ au budget primitif de 2001. 35,1 M€ feront l'objet d'un remboursement à court terme.

Le produit du FCTVA, pour les dépenses éligibles réalisées en 2000, et de la taxe locale d'équipement représenterait respectivement 35 M€ et 21,3 M€. Le reversement par l'Etat des amendes de police peut être prévu pour un montant de 6,5 M€ : il permettra le financement de projets de déplacements urbains.

Les autres ressources propres de la Communauté urbaine sont constituées principalement de :

- l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, soit 86 M€ (43,5 M€ en 2001),
- l'amortissement des frais d'études et des logiciels (5,18 M€), des biens meubles et immeubles productifs de revenus (10,82 M€) et des charges à étaler (38,98 M€),
- l'inscription des intérêts courus non échus calculée à la somme de 20,3 M€ et d'une provision pour garanties d'emprunts de 3,24 M€,
- d'une inscription de 4,8 M€ pour enregistrer les sorties du bilan de la collectivité des biens cédés ; la contrepartie de cette écriture est également prévue en dépenses de la section de fonctionnement.

Budget primitif 2002 - budget principal - section d'investissement - mouvements financiers (en €) - tableau n° 6

Chapitres budgétaires	2002		
	dépenses	recettes	charge nette
sous-total mouvements réels	117 623 595	209 663 395	- 92 039 800
programme emprunt à long terme	73 078 359	138 500 000	- 65 421 641
emprunt à court terme	35 063 274	35 063 274	0 000
FCTVA	7 562 000	21 342 000	- 13 780 000
TLE	1 567 000	8 232 246	- 6 665 246
produit des amendes de police		6 500 000	- 6 500 000
dépenses imprévues	330 095		330 095
dépôts et cautionnements versés	22 867	22 867	0 000
créances sur particuliers		3 008	- 3 008
sous-total mouvements pour ordre	68 635 197	171 669 152	- 103 033 955

cessions foncières et autres actifs		4 838 882	- 4 838 882
dotations aux amortissements		16 007 441	- 16 007 441
charges à étaler	48 315 531	38 977 006	9 338 525
intérêts courus non échus	18 032 931	20 318 792	- 2 285 861
virement de la section de fonctionnement		86 000 000	- 86 000 000
provision pour garanties d'emprunts		3 240 296	- 3 240 296
acquisitions à titre gratuit	2 286 735	2 286 735	0 000
total des mouvements financiers	186 258 792	381 332 547	- 195 073 755

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 2 décembre 1996 et 22 décembre 1980 ;

Vu l'article 1er de l'arrêté ministériel en date du 21 octobre 1990 ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2002 du budget principal arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 1 204 017 483 €.

2° - Confirme :

a) - conformément à la délibération du 2 décembre 1996, que le budget principal 2002 est voté en M 14 par nature et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des charges de personnel et des atténuations des charges qui sont des chapitres globalisés. Les crédits par opération sont approuvés dans le cadre budgétaire tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus,

b) - la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est due par tous les redevables assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou en sont temporairement exonérés,

c) - pendant l'année 2002, les dispositions que l'Etat sera amené à prendre en vue d'aménager les traitements de la fonction publique seront étendues de droit aux agents de la Communauté urbaine.

3° - Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre section, à l'exception des subventions, dont l'individualisation ressort dans l'état annexé au budget.

4° - Décide :

a) - de la mise en recouvrement pour 2002 :

- d'un produit de 371 900 000 € au titre de la fiscalité directe locale, sous réserve de la fixation des taux par délibération séparée après que les bases soient notifiées,

- d'un produit de 75 800 000 € au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

b) - que les indemnités de fonction des membres du conseil de Communauté seront fixées par référence aux indices de traitement ; les modifications qui surviendraient dans ces indices de traitement seraient de plein droit applicables à ces indemnités.

5° - Reconduit, pendant l'année 2002, pour les agents non titulaires de la Communauté urbaine, l'application totale des dispositions de l'article 1er de l'arrêté ministériel en date du 21 octobre 1990 décidée par le conseil de Communauté, le 22 décembre 1980.

6° - Attribue les diverses subventions à des tiers, telles qu'elles apparaissent dans l'état annexé au budget.

7° - Autorise monsieur le président à solliciter, auprès des établissements prêteurs, la totalité des emprunts à réaliser, en francs et en euros, pour assurer en 2002, la trésorerie et les moyens de paiement du présent budget et des budgets annexes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,